



Notice de sécurité

Annexe 02

Concernant les établissements recevant du public
de type OB

Conformément à l'article D.513-3 du
Code de l'Aménagement de la Polynésie française

DISPOSITIONS PROPRES AUX BUNGALOWS-CHAMBRES SUR L'EAU.

Ils s'ajoutent à la liste des établissements spéciaux prévue par le règlement de sécurité, et sont dénommés :

« Établissements recevant du public du Type OB » Bungalows-chambres sur l'eau.

01. CONSTRUCTION (Article A.514-52) :

- ◆ Distance entre planche de rives nus ≥ 5 mètres oui ☐ non ☐
- ◆ Bungalow double (suite)
 - Murs séparatifs et plafond :
 - Double portes :

02. ÉVACUATION ET MISE EN SÉCURITÉ DU PUBLIC (Article A.514-53) :

- ◆ Distance d'une branche en cul-de-sac à une zone refuge :
 - *Zone refuge (ponton, plateforme refuge pouvant accueillir 1 pers/m² ou l'accès directe à la terre ferme)
- ◆ Évacuation de la zone refuge
 - Par une embarcation : oui ☐ non ☐
 - Par un accès direct à la terre ferme : oui ☐ non ☐

03. ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ (Article A.514-55) :

- ◆ Ponton équipé d'éclairage de sécurité : oui ☐ non ☐

04. APPAREILS ÉLECTRIQUE DE CUISSON (Article A.514-56) :

- ◆ Puissance nominale total :

05. MOYENS DE SECOURS (Article A.514-57) :

◆ Moyens d'extinction :

- Extincteur de 6 litres eau à proximité de chaque bungalow : oui ☐ non ☐
- . Quantité total/emplacement d'appareils prévus :

- RIA : oui ☐ non ☐ / Conforme à la norme NFS62-201 : oui ☐ non ☐

. Source /quantité/emplacement :

◆ **Moyens d'évacuation :**

- Nombre d'embarcation :
- Capacité du public embarqué :

◆ **Système d'alarme :**

- Équipement d'alarme Type :
- Emplacement des DM (indiquer sur plan):

06 GARDE-CORPS (Article A.514-58) :

- Conforme à la norme NFP 01-012 : oui ☐ non ☐
- Conformément à la méthodologie décrite dans la norme NFP 01-013 : oui ☐ non ☐
- Présence d'un chasse roue de 15 cm de haut : oui ☐ non ☐
- Affichage d'un panneau inaltérable « interdiction aux enfants de -12 ans »
- Nature des éléments intermédiaires :

- RÉDACTEUR -

*Fait à , le

Le demandeur (ou le pétitionnaire)

Nom et signature

- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR -

◆ Je soussigné (, , ,) auteur(e) de cette demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter la réglementation relative à l'accessibilité et la sécurité incendie, la solidité de la construction et la sécurité des personnes, conformément à l'article D.513-3 du chapitre 3 du livre V du code de l'aménagement de la Polynésie française.

*Fait à , le

Le Maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire)

Nom et signature

****Il est obligatoire d'indiquer le lieu, la date et de signer le document***